



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Melun, le 22/07/2022

Communiqué de presse

**Mise en œuvre du contrôle des mesures de restrictions
des usages de l'eau en période de sécheresse**

La gestion équilibrée de la ressource en eau est fondamentale lors des épisodes de sécheresse. La mise en œuvre de restrictions pour certains de ses usages est essentielle, afin que l'eau reste en quantité suffisante pour assurer les fonctions prioritaires (alimentation en eau potable, santé, salubrité publique, sécurité civile...).

L'État a vocation à faire respecter les restrictions en vigueur. Une opération de contrôle d'envergure nationale est prévue pour l'été 2022 et renforcera le dispositif de contrôle habituel. Chaque usager (particuliers, entreprises, collectivités, agriculteurs) peut dans ce cadre faire l'objet d'opérations de contrôle et par conséquent être exposé à des sanctions en cas de constat d'une infraction.

- Pour rappel, tout citoyen peut connaître le seuil de restriction (alerte, alerte renforcée ou crise) en vigueur dans sa commune sur le site Internet « Propluvia » :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

- Afin de prendre connaissance des mesures de restrictions associées et de l'arrêté de restriction en vigueur, rendez-vous sur le site internet :

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/Eau/Gestion-de-crise/Secheresse/Situation-climatique-des-rivieres-et-des-nappes-d-eau-souterraine>

**Cabinet du Préfet
Service départemental de la communication interministérielle**

01 64 71 75 29
12, rue des Saints-Pères
77000 Melun
www.seine-et-marne.gouv.fr



@Prefet77